Corpus didactique des enseignements de stylage, XML et XSLT des masters de Lettres et de Sciences du langage de l'Université de Lille

Année académique 2023-2024



Julien Lemaire & Madeline Hermant

Corpus didactique des enseignements de stylage, XML et XSLT des masters de Lettres et de Sciences du langage de l'Université de Lille

Année académique 2023-2024

Première édition

Université de Lille

© 2023, Université de Lille Faculté des Humanités Masters de Lettres et de Sciences du langage

ISBN: 978-2-1999-2024-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit, ou ayant cause, est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À nos étudiant e s

PRÉFACE

L'ouvrage que nous vous présentons a vocation à accompagner les étudiant(e)s des masters de Lettres et de Sciences du langage dans leurs apprentissages des procédés éditoriaux en usage lorsqu'il s'agit d'éditer un ouvrage. Afin de former au mieux nos étudiant(e)s, nous avons fait le choix de forger un ouvrage didactique dont nous espérons que la structure permettra de donner aux étudiant(e)s un échantillon le plus représentatif possible des types de productions qu'il est possible de voir publiées.

Cet ouvrage se compose de plusieurs textes issus de la plateforme Gallica maintenue par les services de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Ces textes ont tous été publiés entre le XVIIIe et le XIXe siècle et sont donc libres de droits. Ce corpus a vocation à servir de support dans les cours d'XML, d'XSLT et de Stylage de texte. Nous apprendrons, grâce à ce corpus, à réaliser une édition en suivant les grandes étapes de la chaîne graphique du livre. Nous partirons ainsi d'un stylage de texte pour arriver à une version XML du corpus, jusqu'à terminer notre voyage initiatique à l'informatique éditorial par la réalisation d'un livre numérique au format ePub.

Julien Lemaire Lille, août 2023

CHAPITRE I

Notice du roman *Indiana*

PAR GEORGES SAND

J'ai écrit Indiana durant l'automne de 1831. C'est mon premier roman ; je l'ai fait sans aucun plan, sans aucune théorie d'art ou de philosophie dans l'esprit. J'étais dans l'âge où l'on écrit avec ses instincts et où la réflexion ne nous sert qu'à nous confirmer dans nos tendances naturelles. On voulut y voir un plaidoyer bien prémédité contre le mariage. Je n'en cherchais pas si long, et je fus étonné au dernier point de toutes les belles choses que la critique trouva à dire sur mes intentions subversives. La critique a beaucoup trop d'esprit, c'est ce qui la fera mourir. Elle ne juge jamais naïvement ce qui a été fait naïvement. Elle cherche, comme disent les bonnes gens, midi à quatorze heures, et a dû faire beaucoup de mal aux artistes qui se sont préoccupés de ses arrêts plus que de raison.

Sous tous les régimes et dans tous les temps, il y a eu, d'ailleurs, une race de critiques qui, au mépris de leur propre talent, se sont imaginé devoir faire le métier de dénonciateurs, de pourvoyeurs du ministère public ; singulière fonction pour des gens de lettres vis-à-vis de leurs confrères ! Les rigueurs des gouvernements contre la presse n'ont jamais suffi à ces critiques farouches. Ils voudraient qu'elles portassent non-seulement sur les oeuvres, mais encore sur les personnes, et, si on les écoutait, il serait défendu à certains d'entre nous d'écrire quoi que ce soit. Du temps que je fis Indiana, on criait au saint-simonisme à propos de tout. Plus tard, on cria à toutes sortes d'autres choses. Il est encore défendu à certains écrivains d'ouvrir la bouche, sous peine de voir les sergents de ville de certains feuilletons s'élancer sur leur oeuvre pour les traduire devant la police des pouvoirs constitués. Si cet écrivain fait parler noblement un ouvrier, c'est une attaque contre la bourgeoisie ; si une fille égarée est réhabilitée après expiation, c'est une attaque contre les femmes honnêtes ; si un escroc prend des titres de noblesse, c'est une attaque contre le patriciat ; si un bravache fait le matamore, c'est une insulte contre l'armée ; si une femme est maltraitée par son mari, c'est la promiscuité qui est prêchée. Et de tout ainsi. Bons confrères, saintes et généreuses âmes de critiques ! Quel malheur qu'on ne songe point à établir un petit.

Quelle patience n'eût-il pas lassée? Au reste, vous ne l'avez tant aimé que depuis sa mort; auparavant, vous n'y preniez pas garde; mais maintenant que c'est pour vous l'occasion de me blâmer...

- Vous ai-je jamais fait un reproche? dit madame Deljnare avec cette douceur qu'on a par générosité avec les gens qu'on aime, et par égard pour soi-même avec ceux qu'on n'aime pas.
- Je n'ai pas dit cela, reprit le colonel sur un ton moitié père, moitié mari ; mais il y a dans les larmes de certaines femmes des reproches plus sanglants que dans toutes les imprécations des autres. Morbleu! madame, vous savez bien que je n'aime pas à voir pleurer autour de moi
 - Vous ne me voyez jamais pleurer, je pense.
 - Eh! ne vous vois-je pas sans cesse les yeux rouges! C'est encore pis, ma foi!

Pendant cette conversation conjugale, le jeune homme s'était levé et avait fait sortir Ophélia avec le plus grand calme ; puis il revint s'asseoir vis-à-vis de madame Delmare,

Delmare, avoir allumé une bougie et l'avoir placée sur le manteau de la cheminée.

Il y eut dans cet acte de pur hasard une influence subite sur les dispositions de M. Delmare. Dès que la bougie eut été jetée sur sa femme une clarté plus égale et moins vacillante que celle du foyer, il remarqua l'air de souffrance et d'abattement qui, ce soir-là, était répandu sur toute sa personne, son attitude fatiguée, ses longs cheveux bruns pendants sur ses joues amaigries, et une teinte violacée sous ses yeux ternis et échauffés. Il fit quelques tours dans l'appartement ; puis, revenant à sa femme par une transition assez brusque :

- Comment vous trouvez-vous aujourd'hui, Indiana ?, lui dit-il avec la maladresse d'un homme dont le coeur et le caractère sont rarement d'accord.
 - Comme à l'ordinaire ; je vous remercie, réponditelle sans témoigner, ni surprise ni rancune.
- Comme à l'ordinaire, ce n'est pas une réponse, ou plutôt c'est une réponse de femme, une réponse normande, qui ne signifie ni oui ni non, ni bien ni mal.
 - Soit, je ne me porte ni bien ni mal.
- Eh bien, reprit-il avec une nouvelle rudesse, vous mentez : je sais que vous ne vous portez pas bien ; vous l'avez dit à sir Ralph ici présent. Voyons, en ai-je menti, moi ? Parlez, monsieur Ralph, vous l'a-t-elle dit ?
- Elle me l'a dit, répondit le flegmatique personnage interpellé, sans faire attention au regard de reproche que lui adressait Indiana.

En ce moment, un quatrième personnage entra : c'était le factotum de la maison, ancien sergent du régiment de M. Delmare.

Il expliqua en peu de mots à M. Delmare qu'il avait ses raisons pour croire que des voleurs de charbon s'étaient introduits les nuits précédentes, à pareille heure, dans le parc, et qu'il venait demander un fusil pour faire sa ronde avant de fermer les portes. M. Delmare, qui vit à cette aventure une tournure guerrière, prit aussitôt son fusil de chasse, en donna un autre à Lelièvre, et se disposa à sortir de l'appartement.

- Eh quoi! dit madame Delmare avec effroi, vous tueriez un pauvre paysan pour quelques sacs de charbon?
- Je tuerai comme un chien, répondit Delmare irrité de cette objection, tout homme que je trouverai la nuit à rôder dans mon enclos. Si vous connaissiez la loi, madame, vous sauriez qu'elle m'y autorise.
- C'est une affreuse loi, reprit Indiana avec feu. Tribunal d'inquisition littéraire dont vous seriez les tourmenteurs! Vous suffirait-il de dépecer et de brûler les livres à petit feu, et ne pourrait-on, sur vos instances, vous permettre de faire tâter un peu de torture aux écrivains qui se permettent d'avoir d'autres dieux que les vôtres?

Dieu merci, j'ai oublié jusqu'au nom de ceux qui, dès mon premier début, tentaient de me décourager, et qui, ne pouvant dire que cet humble début fût une platitude complète, essayèrent d'en faire une proclamation incendiaire contre le repos des sociétés. Je ne m'attendais pas à tant d'honneur, et je pense que je dois à ces critiques le remerciement que le lièvre adressa aux grenouilles, en s'imaginant, à leurs terreurs, qu'il avait droit de se croire un foudre de guerre.

GEORGE SAND. Nobant, mai 1852.

CHAPITRE II

Ode, qui a concouru pour le Prix de Poésie décerné par l'Institut National de France, le 6 nivôse an XII

PAR FORTUNÉE B. BRIQUET

Astre éclatant des cieux, Père de la Nature, Elle te doit la vie et la fécondité; Ta fuite fait son deuil, ton retour, sa parure; C'est de toi qu'elle attend les biens et la beauté. Le feu compose ta couronne, Et, comme un vêtement, l'abyme t'environne Dans le vague immense des airs. Que ta splendeur inaltérable Trompe à jamais l'espoir de la faulx implacable Qui doit moissonner l'Univers!



Pour le Monde naissant quel jour, et quelle fête! Lorsqu'à peine sorti de la nuit du chaos, Son regard étonné vit briller sur sa tête Cet Astre qui versait la lumière à grands flots. À ses feux tout naît, tout s'anime, Et ce Globe enflammé, dans un ordre sublime, Attire les célestes corps. Bientôt l'homme à l'homme s'allie; Et, pour jouir en paix de la terre embellie, Il en partage les trésors.

**

Qu'êtes-vous devenus, Peuples des premiers âges, Orgueilleuses Cités qui fûtes leur berceau? Vos noms mêmes du temps ont subi les ravages: Pourrai-je du passé soulever le rideau? Soleil, ô toi qui les vis naître, Redis-moi leurs destins; je brûle de connaître S'ils ont fait régner la Vertu... Ils vivraient, s'ils l'avaient aimée; Leur gloire charmerait encore la Renommée; Mais rien ne leur a survécu.



Eh! quel affreux spectacle offriraient des Empires
Où le crime lui seul unit les Nations?
Leurs mœurs sont des forfaits, leurs lois sont des délires,
Et leurs Sociétés, des conjurations.
Tous les maux inondent la terre;
Rien n'est sacré: la Paix, moins sure que la Guerre,
Produit de nouvelles horreurs.
Ainsi le ciel inexorable
Vit périr des Humains la race déplorable,
En proie à ses propres fureurs.



Un petit nombre échappe à ce sanglant déluge :
De l'Humanité sainte il écoute la voix ;
Il t'implore, ô Vertu, daigne être son refuge ;
Il a brisé ses fers pour vivre sous tes lois.
Loi augustes, lois fortunées,
La Liberté, les Mœurs, suivent vos destinées
Et brillent de votre splendeur.
Hélas! aux passions altières,
Quand vous n'opposez plus que de vaines barrières,
Le Peuple a perdu sa grandeur.



Ivres d'un fol orgueil, à la Grèce rivale,
Darius et Xercès avaient jurés fers :
Marathon, Salamire et Platée et Micale
Ont immortalisé leur honte et leurs revers.
Ils avaient compté sur le nombre :
Insensés ! leur armée a passé comme l'ombre
Des voiles fuyant sur les flots.
Trompés dans leur superbe attente,
À leurs vastes États ils portent l'épouvante
Dont les frappèrent des Héros.

Ô funeste présent de cette infâme horde!

Les trésors qu'à Platée elle laisse entassés,

Appauvrissent les Grecs, leurs soufflent la discorde:

Les Vainqueurs à leur tour vont être terrassés.

En vain Thémistocle, Aristide, S'opposent quelque temps à ce torrent rapide:

Les lois, les mœurs, ne règnent plus.

Trasybule en vain se dévoue,

De ses hardis succès la fortune se joue:

Athènes languit sans Vertus.

**

Et toi, de l'Univers et l'orgueil et l'exemple, Quand de la Liberté tu suis les étendards; Ô Rome, avec horreur l'Univers te contemple, Lorsque la tyrannie a souillé tes remparts. Sont-ils sortis de ta mémoire Les jours heureux, les jours consacrés par la gloire Des Émiles, des Scipions? Eh! quelle puissance ennemie Te force à partager l'éternelle infamie Des Tibères et des Nérons?



Aspire, aspire encore à ta grandeur première;
De l'austère Vertu rallume le flambeau,
Ose être heureuse enfin, et marche à sa lumière.
Le dernier des Romains serait-il au tombeau?
À tes brillantes destinés,
Le ciel n'a point marqué le terme des années,
Si tu respectes la Vertu...
Ah! c'en est fait, Rome succombe:
Le Monde est sa conquête, et son empire tombe
Sous ton propre poids abattu.



Malheur! trois fois malheur à toute République Qui peut de la Vertu fouler aux pieds les droits: L'opprobre est son partage, et son pouvoir inique La condamne à passer sous le sceptre des Rois. Venise, ô perfidie atroce! À nos soldats blessés tend une main féroce; Leur sein de poignards est percé! Venise expira ses offenses; L'humanité l'ordonne, et du rang des puissances Son nom coupable est effacé.



Serait-ce donc en vain, ô France, ô ma Patrie, Qu'Athènes et que Rome offriraient à tes yeux Les tableaux de la gloire et de l'ignominie? Non, non, ton choix est fait ; il a pour lui les Dieux. J'en jure tes nombreux trophées, Tes saintes lois, tes mœurs, les chants de tes Orphées, Et de tes Héros le Premier À la Vertu toujours fidèle, Des Empires heureux tu seras le modèle, L'honneur, l'amour du monde entier.

CHAPITRE III

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

PAR OLYMPE DE GOUGE

<u>Préambule</u>

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

Article I

La Femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article II

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptible de la Femme et de l'Homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et surtout la résistance à l'oppression.

Article III

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme: nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article IV

La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

Article V

Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à la société : tout ce qui n'est pas défendu pas ces lois, sages et divines, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

Article VI

La Loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Article VII

Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas déterminés par la Loi. Les femmes obéissent comme les hommes à cette Loi rigoureuse.

Article VIII

La Loi ne doit établir que des peines strictement évidentes et nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée aux femmes.

Article IX

Toute femme étant déclarée coupable ; toute rigueur est exercée par la Loi.

Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la Loi.

Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Article XII

La garantie des droits de la femme et de la Citoyenne nécessite une utilité majeure ; cette garantie doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de celles à qui elle est confiée.

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.

Article XIV

Les Citoyennes et Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique. Les Citoyennes ne peuvent y adhérer que par l'admission d'un partage égal, non seulement dans la fortune, mais encore dans l'administration publique, et de déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée de l'impôts.

Article XV

La masse des femmes, coalisée pour la contribution à celle des hommes, a le droit de demander compte, à tout agent public, de son administration.

Article XVI

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution; la constitution est nulle, si la majorité des individus qui composent la Nation, n'a pas coopéré à sa rédaction.

Article XVII

Les propriétés sont à tous les sexes réunis ou séparés ; elles ont pour chacun un droit lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Postambule

Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. Le puissant empire de la nature n'est plus environné de préjugés, de fanatisme, de superstition et de mensonges. Le flambeau de la vérité a dissipé tous les nuages de la sottise et de l'usurpation. L'homme esclave a multiplié ses forces, a eu besoin de recourir aux tiennes pour briser ses fers. Devenu libre, il est devenu injuste envers sa compagne. O femmes! Femmes, quand cesserez-vous d'être aveugles? Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la révolution ? Un mépris plus marqué, un dédain plus signalé. Dans les siècles de corruption vous n'avez régné que sur la faiblesse des hommes. Votre empire est détruit ; que vous reste-t-il donc ? La conviction des injustices de l'homme. La réclamation de votre patrimoine, fondée sur les sages décrets de la nature; qu'auriez-vous à redouter pour une si belle entreprise? Le bon mot du Législateur des noces de Cana? Craignez-vous que nos Législateurs français, correcteurs de cette morale, longtemps accrochée aux branches de la politique, mais qui n'est plus de saison, ne vous répètent : femmes, qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? Tout, auriez vous à répondre. S'ils s'obstinent, dans leur faiblesse, à mettre cette inconséquence en contradiction avec leurs principes ; opposez courageusement la force de la raison aux vaines prétentions de supériorité ; réunissez-vous sous les étendards de la philosophie ; déployez toute l'énergie de votre caractère, et vous verrez bientôt ces orgueilleux, non serviles adorateurs rampants à vos pieds, mais fiers de partager avec vous les trésors de l'Être Suprême. Quelles que soient les barrières que l'on vous oppose, il est en votre pouvoir de les affranchir; vous n'avez qu'à le vouloir. Passons maintenant à l'effroyable tableau de ce que vous avez été dans la société ; et puisqu'il est question, en ce moment, d'une éducation nationale, voyons si nos sages Législateurs penseront sainement sur l'éducation des femmes.

Les femmes ont fait plus de mal que de bien. La contrainte et la dissimulation ont été leur partage. Ce que la force leur avait ravi, la ruse leur a rendu ; elles ont eu recours à toutes les ressources de leurs charmes, et le plus irréprochable ne leur résistait pas. Le poison, le fer, tout leur était soumis ; elles commandaient au crime comme à la vertu. Le gouvernement français, surtout, a dépendu, pendant des siècles, de l'administration nocturne des femmes ; le cabinet n'avait point de secret pour leur indiscrétion ; ambassade, commandement, ministère, présidence, pontificat, cardinalat ; enfin tout ce qui caractérise la sottise des hommes, profane et sacré, tout a été soumis à la cupidité et à l'ambition de ce sexe autrefois méprisable et respecté, et depuis la révolution, respectable et méprisé.

CHAPITRE IV

Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France : connues par leurs écrits, ou par la protection qu'elles ont accordée aux Gens de Lettres, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours

PAR FORTUNÉE B. BRIQUET

AUBRY, (Olympe de Gouges, Dame) naquit à Montauban en 1755. Son éducation fut extrêmement négligée ; mais la nature la doua d'un esprit facile et d'une imagination ardente. Sa beauté et ses succès dans la carrière des lettres, la placèrent parmi les femmes les plus intéressantes de son temps. À l'époque de la révolution, en 1789, elle se jeta dans le tourbillon de la politique. Bientôt l'enthousiasme de la liberté caractérisa ses écrits. Les sociétés populaires de femmes lui durent leur institution. Malgré son amour pour l'indépendance, elle demanda à la convention nationale qu'il lui fût permis de s'adjoindre au vertueux Malesherbes pour défendre Louis XVI. Le masque de vertu dont Marat et Robespierre se couvraient pour cacher leurs crimes, ne put lui en imposer. Elle se déclara ouvertement contre leur faction, et elle se rendit publique l'horreur que ce parti lui inspirait. Avec cette courageuse conduite, elle ne pouvait échapper à la catastrophe qui termina sa vie. Le 12 brumaire an 2, elle fut traduite devant le tribunal révolutionnaire de Paris pour y subir son jugement. Le même jour elle monta à l'échafaud.

Elle a publié, sous le nom d'Olympe de Gouges, les ouvrages suivants : Le Mariage de Chérubin, 1785, in-8°. Cette comédie fut bien accueillie du public. — L'Homme généreux, drame en 5 actes et en prose, Paris, 1786, in-8°. — Molière chez Ninon, ou les Siècles des Grands Hommes, pièce épisodique, en 5 actes et en prose. — Lettre au Peuple, ou Projet d'une caisse patriotique, Vienne, 1788. — Remarque patriotique. — Mes vœux sont remplis, ou le Don patriotique, dédié aux états-généreux. — Discours de l'Aveugle aux Français. — Séance royale : Motion de Monseigneur le duc d'Orléans, ou les Songes patriotiques, 1789. — Lettres aux Représentants de la Nation, in-8°. — L'Esclavage des Nègres, pierre représentée pour la première fois sur le théâtre de la nation, le 27 décembre 1790. Cette production n'est pas sans mérite. — Ses Œuvres, 3 vol. — Adieux de Madame de Gouges aux Français et à M. Necker, 1790, in-8°. — Mirabeau aux Champs Élysées, in-8°. Dans ce drame épisodique elle a consacré son admiration pour Mirabeau. — L'Entrée de Dumourier à Bruxelles, pièce de théâtre. — Olympe de Gouges, défenseur officieux de Louis Capet, au président de la convention, 1792, in-8°. — Quelques pièces de théâtre et différents écrits relatifs à la révolution. — Les Trois Urnes, ou le Salut de la Patrie, 1793.

ÉPINAY, (Madame de la Live d') épouse d'un fermier-général, naquit à Valenciennes. On lui doit les conversations d'Émilie, LEIPSICK, 1774, 2 vol; trad. en allemand la même année; 2e. édition, Leipsick, 1775; Paris. Humblot, 1781, 2 vol in-12; Paris, Belin, 1783, 2 vol. in-12; Lausanne, François Lacombe. 1784, 2 vol. in-12. L'Académie française couronna cet ouvrage, le 16 janvier 1785, comme le plus utile qui eût été publié depuis quelques années. Berquin fut mis en concurrence, mais il n'obtint le prix que l'année suivante. C'est pour l'éducation de sa fille que Madame d'Epinay composa les conversation d'Émilie. L'amour maternel la soutint dans cette entreprise, qu'elle exécuta au milieu des souffrances les plus cruelles. Elle voudrait que l'éducation fût divisée en trois époques principales : la première finirait à l'âge de dix ans ; la seconde, à quatorze ou quinze ans ; la troisième durerait jusqu'à l'établissement de la jeune personne. Son ouvrage n'a pour objet que la première époque. Peut-être aurait-elle parcouru les deux autres, si sa carrière n'eût point été terminée aussi promptement. La société perdit Madame d'Epinay en 1783, ou au commencement de 1784.

CHASTELET, (Gabrielle-Émilie le Tonnelier de Breteuil, marquise du) née à Paris, le 17 décembre 1706. Plusieurs personnages distingués, charmés de son esprit et de ses grâces, recherchèrent le don de sa main. Elle épousa le marquis du Chastelet-Lomon. Douée du goût le plus vif pour l'étude des sciences, elle sut de très-bonne heure plusieurs langues savantes. Le Tasse, Milton et Virgile lui étaient familiers. Après s'être occupée de la littérature, elle s'adonna à la physique et aux mathématiques. Le compas d'Uranie ne fut point déplacé dans ses mains. Un poète (Salverte) a dit :

« Près de Voltaire et de Newton, Les dons célestes d'Uranie Ont placé la belle Émilie Au temple sacré d'Apollon. »

Tout ce qui occupe la société était de son ressort, hors la médisance. Née avec une éloquence singulière, cette éloquence, dit Voltaire, ne se déployait que lorsqu'elle avait des objets dignes d'elle. Le mot propre, la précision, la justesse et la force en étaient le caractère. La fermeté sévère et la tempe vigoureuse de son esprit ne le rendaient pas inaccessible aux beauté de sentiment ; jamais oreille ne fut plus sensible à l'harmonie. Elle eut sur Newton l'avantage d'unir à la profondeur de la philosophie, le goût le plus vif et le plus délicat pour les belles-lettres. Voltaire lui dédia Alzire. Cet immortel écrivain chanta souvent dans ses vers les talents et les grâces de Madame du Chastelet ; il lui paya le tribut

d'admiration qui était dû à son génie, dans l'Éloge historique qu'on a placé à la tête de la Traduction des Principes de Newton. L'académie de l'Institut de Bologne la reçut parmi ses membres. Elle fut l'un des ornements des fêtes de Sceaux. Un auteur ayant été enfermé, pour avoir écrit contre elle, Madame du Chastelet prit la plus en sa faveur, et lui procura sa liberté. Elle mourut au palais de Lunnéville, le 10 août 1749.

Madame du Chastelet commença une Traduction de l'Énéide, dont le chantre de Henri a vu plusieurs morceaux remplis de l'âme de son auteur. Elle a laissé manuscrites des Observations justes et ingénieuses sur la Langue française. Euridicée montra la littérature à ses enfants ; Zénobie apprit à ses fils le grec, l'égyptien et le latin ; Cornélie, mère des Gracques, leur fit connaître l'éloquence latine ; Madame du Chastelet non seulement enseignant la géométrie à son fils, mais encore elle composa pour lui : Institution de Physique, in-8°. C'est une explication de la philosophie de Leibnitz. Cet ouvrage est précédé d'un discours préliminaire qui est un chef-d'œuvres de raison et d'éloquence. Au jugement de Voltaire, elle a érpandu dans le reste du livre une méthode et une clarté que Leibnitz n'eut jamais, et dont ses idées ont besoin, soit qu'on veuille seulement les entendre, soit qu'on veuille le réfuter. Madame du Chastelet publia ensuite un Traité de la nature du feu, in-8°. Elle avait l'esprit trop juste, pour contenter les vaines hypothèses de la métaphysique. Elle connut Newton, et le philosophe allemand lui fut sacrifié. Après se l'être rendu familier par le travail le plus opiniâtre, elle traduisit ses Principes mathématiques de la Philosophie naturelle. Elle y ajouta un commentaire, où les principaux phénomènes du sytème du monde sont expliqués avec précision et clarté. Cet ouvrage fut imprimé après sa mort, en 2-vol. in-4°. Voltaire a di : « Cette traduction, que les plus savants hommes de France devraient faire, et que les autres doivent étudier, une femme l'a entreprise et achevée, à l'étonnement et à la gloire de son pays... On a vu deux prodiges : l'un que Newton ait fait cet ouvrage ; l'autre qu'une Dame l'ait traduit et l'ait éclarci. À l'égard du commentaire, il est au dessus de la traduction. Madame du Chastelet y travailla sur les idées de Clairaut. Elle fit tous les calculs elle-même, et quand elle avait achevé un chapitre, Clairaut l'examinait et le corrigeait. On lui doit encore : Réflexions sur le Bonheur. Ces réflexions ont été publiées dans un recueil intitulé : Opuscules philosophiques et littéraires ; Paris, Chevet, 1796, in-8°. On avait envoyé pour étrennes à Madame du Chastelet les vers suivants :

« Une étrenne frivole à la docle Uranie,
Peut-on la présenter ? Oh! Très-bien, j'en réponds.
Tout lui plaît, tout convient à son docte génie:
Les livres, les bijoux, les compas, les pompons,
Les vers, les diamants, les biribis, l'optique,
L'algèbre, les soupers, le latin, les jupons,
L'opéra, les procès, le bal et la physique.
Madame du Chastelet répondit:
Hélas! Vous avez oublié,
Dans cette longue kirielle,
De placer le mot d'amitié!
Je donnerais tout le reste pour elle. »

CHAPITRE V

FLORIZEL ET PERCINETTE, COMÉDIE EN UN ACTE

PAR GUY CHANTEPLEURE

Personnages:

LE PRINCE FLORIZEK, de la famille du Lys d'Or.

LA PRINCESSE PERCINETTE, de la famille du Lys d'Argent.

LE MARQUIS GÉRONTE, chambellan du prince.

LE COMTE CASSANDRE, chambellan de la princesse.

M. NARCISSE, président du Syndicat des parfumeurs.

MLLE PASSEROSE, présidente du Syndicat des fleuristes.

PATCHOULI, valet de M. Narcisse.

ÉGLANTINE, servante de Mlle Passerose.

Costumes très fantaisistes, blancs ou roses, ou blanc et rose, rappelant un peu, quant au style, les costumes de la Comédie italienne.

La scène représente une place publique dans un faubourg de Ville-Fleurie, capitale du Pays Rose et Blanc. — Les maisons sont ornées de drapeaux, de banderoles, de lanternes aux couleurs nationales. — Au premier plan, à droite, le magasin de Mlle Passerose, fleuriste, à l'enseigne du Bouquet d'Art; au premier plan, à gauche, le magasin de M. Narcisse, parfumeur, à l'enseigne des Fragrances Rares. — Au second plan, de chaque côté, une rue. — Au fond, des villas entourées de jardins. C'est le printemps.

Les arbres fruitiers, les aubépiniers, les pommiers du Japon sont fleuris de blanc et de rose. — Il est quatre ou cinq heures du soir.

Scène Première

ÉGLANTINE, puis Patchouli

Églantine est assise sur un banc devant le magasin de Mlle Passerose et chante, tout en composant un bouquet d'amandiers dont elle va garnir un domino de soie blanche à dessins roses.

ÉGLANTINE, chantant.

(Air de la Bonne aventure, ô gué!)

Je sais un petit pays,
Une belle ville,
Où tout est frais et fleuri,
Aimable et tranquille,
Où le ciel est azuré,
En hiver comme en été...
Vive la princesse, ô gué!
Vive Percinette!
Il est dans ce beau pays
Un château de fée,
Par les roses et les lis,
Demeure embaumée!
C'est, en pays rose et blanc,
Vive Percinette, ô gué!
Vive la princesse!

(Regardant son bouquet.) Voici qui vient fort bien, Églantine, ma chère! La mi-carême vous inspire... et Mlle Passerose, votre patronne, qui n'est pas commode tous les jours, mais qui s'entend mieux que personne à la beauté des fleurs et à la grâce des bouquets, vous complimentera de tant d'adresse et de bon goût... Ajoutons encore ici une petite branche. (Elle modifie le bouquet et reprend sa chanson.)

Il est dans ce beau château, Douce, blanche et rose, Vive et pure comme l'eau, Sage en toute chose, Une blonde et gente enfant, La princesse au Lys d'Argent! Vive la princesse, ô gué! Vive Percinette!

(Regardant le bouquet.) Parfait, cette fois! (Prenant le domino.) Ces Corolles pâles Seront

d'un effet charmant autour du capuchon, tout près du masque de velours. Avec ce domino-là, Mlle Passerose fera plus d'une envieuse, ce soir à Ville-Fleurie, lorsqu'elle ira porter son vote à la maison de ville... Oh! oui! (Reprenant sa chanson.)

Gens du pays rose et blanc, De Ville-Fleurie, Votez pour la douce enfant, Savante et jolie. Mieux qu'un prince trop guerrier, Percinette peut régner... Vive Percinette, ô gué, Vive notre reine!

(Patchouli sort de la maison de Narcisse, tandis qu'Églantine chante. Il est occupé à secouer et à brosser un domino rose à gros pois blancs.)

PATCHOULI

Vous voilà bien gaie, mademoiselle Églantine, et pimpante comme votre chanson!

ÉGLANTINE

Je suis gaie, monsieur Patchouli, et j'ai mis ma robe neuve... Là-bas, les rues de la ville sont pleines d'airs de guitare et de cris de fête; ici, les jardins du faubourg sont en fleurs. Voyez les belles branches d'amandiers pour le domino de ma maîtresse; elles sentent plus doux que tous vos produits d'alambics. C'est aujourd'hui la mi-carême, c'est aussi le printemps... Et, ce soir, aux lueurs roses des lanternes comme à la clarté blanche de la lune, on se jettera moins de confettis que de bouquets... Quant à la chanson que je chante, vous devez la connaître. On l'a composée en l'honneur de l'élection. N'est-elle pas jolie, et les partisans de Son Altesse Percinette ne sont-ils pas gens bien habiles ?

PATCHOULI

Je connais votre chanson, Églantine; elle est fort gentille, en effet. Mais les partisans du prince Florizel en ont composé une qui est tout aussi plaisante. Ce sont presque les mêmes paroles... et c'est tout à fait le même air.

ÉGLANTINE

Les mêmes paroles !... Ce n'est pas possible !

PATCHOULI

Si, vraiment. Dans les premiers couplets, il n'y a que quelques mots de changés. Ainsi, au lieu de dire, en parlant du Clos-Charmant qu'habite la princesse : (Il chante.)

C'est, en pays rose et blanc, Le château du Clos-Charmant...

on dit, en parlant du château du Paradis qu'habite le prince : (Il chante.)

C'est, en rose et blanc pays, Le château...

ÉGLANTINE, achevant.

Du Paradis!...

PATCHOULI

Justement!

ÉGLANTINE

... Et les autres couplets?

PATCHOULI

Les autres couplets, je vais vous les chanter : (Il chante, en détaillant beaucoup.)

Il est, dans ce château fier, Un prince très brave, Noble et vaillant comme fer, Bouillant comme lave. Jeune, beau, aimable encore, C'est le prince du Lys d'Or. Vive notre prince, ô gué! À lui longue vie!...

ÉGLANTINE

Cela s'arrange très bien.

PATCHOULI

Mais c'est la fin qui est réussie :

Gens du pays rose et blanc, De Ville-Fleurie, Repoussez le lys d'Argent, Avec énergie. Percinette bisquera, Et Florizel régnera. Vive notre roi, ô gué! À lui longue...

ÉGLANTINE, interrompant.

« Percinette bisquera! » Oh! monsieur Patchouli, quelle expression vulgaire!... Décidément, je préfère ma chanson à la vôtre.

PATCHOULI, l'imitant.

Décidément !!!... Mademoiselle Églantine, vous êtes du parti de Percinette, je vois cela.

ÉGLANTINE

Oui-da! Ce serait bien mon droit, je suppose, puisque tout le monde votera, puisque tout habitant de Ville-Fleurie, homme ou femme, âgé de plus de dix-huit ans, est appelé, comme dit ma patronne, à « participer » à l'élection du souverain! (Riant.) Mais je vous avouerai, monsieur Patchouli, que je n'entends rien à la politique, et que toutes ces histoires de vote me paraissent encore moins claires que les noms latins dont Mlle Passerose a baptisé les fleurs qu'elle vend aux dames de la ville. Voilà quinze ans qu'on vit sans roi ni reine et que, bien que monseigneur le régent ne soit guère aimé, les choses n'en vont pas plus mal. Nos concitoyens sont de bonnes gens : qu'est-ce donc qui leur a chanté en tête, pour que l'idée leur soit venue tout à coup d'élire une reine... ou un roi ? et un jour de mi-carême encore... entre un cortège de masques et un bal travesti, une fusée de pétards et un air de mirliton!

PATCHOULI, important.

Vous avez raison, mademoiselle Églantine, de dire que vous n'entendez rien à la politique! Vous vous étonnez que Ville-Fleurie s'occupe d'élire un souverain et s'en occupe aujourd'hui! Se peut-il qu'invitée à exercer en cette occasion le noble privilège du suffrage universel, vous n'ayez pas connaissance des dernières volontés qu'exprima, il y a quinze ans, lorsqu'il mourut chargé de gloire et d'années, Fridolin XXVII, notre vénéré monarque?

ÉGLANTINE, cousant les fleurs au domino.

Il y a quinze ans, j'étais bien petite... et vous pas bien grand, monsieur Patchouli! Quelles furent donc ces dernières volontés de Fridolin XXVII, et pourquoi ce bon roi ne prit-il pas la peine de désigner lui-même son successeur, comme il est d'usage en Pays Rose et Blanc?

PATCHOULI

Fridolin XXVII, ma chère, ne laissait pas d'héritier direct, et ses plus proches parents, son neveu et sa nièce, qui appartiennent tous deux à la famille royale des Lys, — le prince Florizel à la branche des Lys d'Or, la princesse Percinette à la branche des Lys d'Argent, — lui paraissaient avoir au trône des droits absolument identiques.

ÉGLANTINE

Il fallait prendre l'aîné des deux.

PATCHOULI

Florizel et Percinette sont nés le même jour et à la même heure.

ÉGLANTINE

Mais leurs pères?

PATCHOULI

Ils ont eu pour pères des frères jumeaux... En ces conditions qu'auriez-vous fait, si vous aviez été le vieux roi, mademoiselle Églantine ?

ÉGLANTINE

Ah! je ne sais plus... J'aurais été très embarrassée, je crois.

PATCHOULI

Fridolin XXVII fut embarrassé, en effet ; il le fut même si fort, qu'un choix immédiat lui parut impossible. C'est pourquoi il décida qu'élevés, l'un au Paradis, l'autre au Clos-Charmant, Florizel et Percinette seraient considérés comme héritiers présomptifs, sans qu'aucune différence fût faite entre eux, au point de vue des honneurs et du rang, jusqu'au jour où tous deux auraient atteint l'âge de dixhuit ans et où leurs noms seraient présentés au peuple de Vil le-Fleurie, qui se prononcerait librement et désignerait par ses suffrages le front le plus digne de porter la couronne... Eh bien! mademoiselle Églantine, le jour longtemps attendu de la majorité des prétendants, le jour solennel est enfin venu. Ce matin, Florizel et Percinette ont accompli leurs dix-huit ans. Ce soir, le prince Patapon, cousin éloigné du feu roi et régent actuel du royaume, devra remettre à l'élu du pays, — à mon élu, à votre élu, Églantine! — les insignes du pouvoir.

ÉGLANTINE

Pauvre Patapon! Ça doit l'ennuyer de s'en aller ainsi, à coup sûr!

PATCHOULI

A coup sûr, non. Une chance lui reste. D'après le testament du roi, au cas où il y aurait ballottage, c'est-à-dire où la division des voix ne constituerait pour aucun des prétendants une majorité suffisante, c'est Patapon qui régnerait..., à l'exclusion de Florizel comme de Percinette!

ÉGLANTINE, émerveillée.

Ballottage! Encore un mot que je ne connaissais pas... Comme vous parlez bien, monsieur Patchouli!

PATCHOULI, MODESTE.

Il est vrai que je m'exprime avec quelque élégance..., et, n'était la question d'éveiller la jalousie de monsieur, je vous avoue que j'aurais volontiers pris la parole dans toutes les réunions publiques qui ont lieu aujourd'hui et auxquelles assistent les deux grands agents électoraux.

ÉGLANTINE

Les deux grands agents?

PATCHOULI

Oui, certes. Ne pouvant venir eux-mêmes faire profession de foi devant leurs électeurs, les augustes candidats ont dû se choisir des représentants. Le prince Florizel a envoyé à Ville-Fleurie, avec le titre de Grand Agent Électoral, un de ses conseillers de cour. Quant à la princesse Percinette... (Riant.) Ah! ah!

ÉGLANTINE, vexée.

Eh bien! quoi, la princesse Percinette?

PATCHOULI, RIANT TOUJOURS.

C'est à une Grande Agente Électorale, — une de ses demoiselles d'honneur, je crois, — qu'elle a confié ses intérêts !...

ÉGLANTINE

Quoi de drôle à cela ?... Elle a bien fait.

PATCHOULI, la menaçant du doigt.

Églantine, vous voterez pour Percinette!...

ÉGLANTINE

Peut-être...; mais (riant) en vérité, je n'en sais rien... La question du vote est pour moi des plus simples... Mlle Passerose me dira : i Votez comme ceci, Églantine, s ou : « Votez comme cela, J> et j'obéirai, crainte d'avoir du désagrément.

PATCHOULI, INDIGNÉ.

Du désagrément !... Mais c'est une infamie, c'est de la corruption électorale, c'est...

ÉGLANTINE

Oui-da? Que ferait donc votre maître, M. Narcisse, si vous alliez à rencontre de ses opinions?

PATCHOULI

Oh! il me mettrait à la porte. (Vivement.) Mais il y a une nuance, mademoiselle Églantine, il y a une nuance. M. Narcisse ne me dira pas : « Votez comme ceci, J ... Il respecte mon libre arbitre, croyez-le! ... seulement il ne néglige rien pour l'éclairer. C'est son droit... Et depuis une dizaine de jours, voilà bien vingt fois qu'il m'explique les bonnes raisons de son vote.

ÉGLANTINE

Vingt fois !... Oh! pauvre Patchouli!... Pour qui votera-t-il?

PATCHOULI, L'AIR IMPORTANT.

M. Narcisse ne votera pas pour quelqu'un, mademoiselle Églantine, il votera contre la personne pour qui Mlle Passerose, votre patronne, votera.

ÉGLANTINE

II votera contre la... pour qui la... Ah! voilà de bonnes raisons bien.embrouillées... Qu'est-ce que ça lui fait à votre patron, le vote de ma patronne ?

PATCHOULI, même jeu que précédemment.

Votre patronne, Églantine, est la présidente du Syndicat des fleuristes de Ville-Fleurie, comme mon patron est le président du Syndicat des parfumeurs. Toutes les fleuristes voteront comme votre patronne, tous les parfumeurs comme mon patron. Or vous n'êtes pas sans connaître le vieil antagonisme qui divise ces deux groupes, les plus considérables de Ville-Fleurie?

ÉGLANTINE

Antagonisme légitime, je pense..., au moins de notre côté! Les fleuristes aiment les fleurs! Quand elles les disposent en bouquets et en corbeilles, quand elles les parent de feuillages légers et de rubans clairs, c'est pour les rendre plus belles encore que Dieu ne les a faites en les créant, tandis que les parfumeurs...

PATCHOULI

Tandis que les parfumeurs broient calices et corolles pour en extraire les sucs odorants.

ÉGLANTINE

Ce qui est barbare!

PATCHOULI, poétique et sentencieux.

Ce qui est suprêmement charitable..., puisqu'ils permettent ainsi à l'âme de la fleur de survivre à son enveloppe éphémère... Mais, quoi qu'il en soit, toute fleur utilisée par la fleuriste est prise au parfumeur...

ÉGLANTINE

Et toute fleur abîmée, meurtrie, massacrée par le parfumeur, est arrachée à la fleuriste...

PATCHOULI

Si vous voulez.

ÉGLANTINE, RAGEUSE.

Voilà pourquoi on ne s'aime point.

PATCHOULI

Et voilà pourquoi il en est ainsi depuis qu'il y a des fleurs à Ville-Fleurie. Aussi le grand désir des cruels massacreurs, comme celui des belles adorneuses de fleurs, est-il de nommer aujourd'hui un souverain dont ils puissent attendre aide et protection... Alors, comme mon maître connaît Mlle Passerose, comme il sait qu'elle est très fine, beaucoup plus fine que lui, et qu'elle s'entendra fort bien à servir par son vote les intérêts des fleuristes, qui sont radicalement opposés à ceux des parfumeurs, il a pensé que le meilleur moyen de servir à coup sûr les intérêts des parfumeurs, qui sont radicalement opposés à ceux des fleuristes, était encore de s'en remettre au flair délicat de MUe Passerose et de voter pour Florizel si elle votait pour Percinette..., quitte à voter pour Percinette si elle votait pour Florizel.

ÉGLANTINE

Très profond !... Mais je n'ai pas tout à fait compris... Et d'ailleurs, cela m'est égal !... Ce qui m'intéresserait, moi, monsieur Patchouli, ce serait d'entendre un peu parler du prince et de la princesse, dont vous ne me dites rien. Les avez-vous jamais vus ?

PATCHOULI

Personne ici ne les a vus... Vous savez que le Clos-Charmant et le Paradis ne sont pas très voisins de notre capitale..., et l'expresse volonté du roi Fridolin, qui avait décidément des idées bizarres sur ses vieux jours, était que, jusqu'au grand jour, le prince et la princesse vécussent en dehors des partis et loin de Ville-Fleurie. L'un et l'autre sont, paraît-il, fort aimables ; ils ressemblent de tous points aux portraits que font d'eux les chansons qui courent les rues et qui dépeignent Florizel comme un cavalier accompli, brave et très épris des choses de la guerre, et Percinette comme une belle et douce jeune fille, savante dans les choses de la poésie et de l'art.

ÉGLANTINE

Si tous deux sont aussi charmants qu'on le dit, pourquoi ne s'épousent-ils pas ? Le vote serait inutile.

PATCHOULI

S'épouser! Florizel et Percinette! Mais jamais aucun d'eux ne consentirait à partager le pouvoir!... et d'ailleurs ils se détestent.

ÉGLANTINE

Comment peuvent-ils se détester? on dit qu'ils ne se connaissent pas.

PATCHOULI, sentencieux.

Il n'est pas nécessaire, pour se détester, de se connaître, mademoiselle Églantine, au contraire...

BIBLIOGRAPHIE

Briquet, F. B. (1804a). *Dictionnaire historique*, *littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France connues par leurs écrits*, ou par la protection qu'elles ont accordée aux Gens de Lettres; depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours ;

Treuttel et Würtz. https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k997019p

Briquet, F. B. (1804b). *Ode qui a concouru pour le prix de poésie décerné par l'Institut national de France, le 6 nivôse an XII.* impr. d'É. Dépierris Ainé.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58363331

Chantepleure, Guy. (1904). Le théâtre de la primevère. Maison Alfred Mame et fils.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61364861

Gouges, Olympe de. (1791). Les droits de la femme. A la Reine.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64848397

Sand, George. (1861). Indiana (Nouvelle Édition). Michel Lévy Frères.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5723983j